

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy
Canton de Tremblay-en-France

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 102-24

Objet : **CONTRAT DE LA LOCATION DE SALLE ANNEXE DE LA MAISON DACHEVILLE, POUR LE CABINET BSGI CONCERNANT LA COPROPRIETE SDC DOMAINE DES VIGNES DEMEURANT 21 RUE DU RENDEZ-VOUS A COUBRON (93470) LE JEUDI 19 DECEMBRE 2024 DE 18H00 À 20H00.**

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le contrat de location de la salle annexe pour le syndic « **SDC DOMAINE DES VIGNES** » à Coubron (93470)

CONSIDÉRANT le tarif de location pour les syndicats de copropriété fixé à **70 €**

CONSIDÉRANT le titulaire du contrat : **CABINET BSGI Représenté par Mme ALIX Chloé 4 allée Jean Baptiste Colbert 77200 Torcy**

D É C I D E

DE SIGNER le contrat de location de la salle annexe avec le syndic de copropriété représenté par Madame **ALIX Chloé**.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner-acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 14/10/2024.

Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est